TERRES AGRICOLES
RTE support n°31
Limite des 35.00 m
Limite des 35.00 m
Limite des 35.00 m
Limite des 35.00 m
Limite des 35.00 m
Limite des 35.00 m
ZONE NON EXPLOITEE
Bosquet existant conservé
Bosquet existant conservé
Verger existant conservé
Péage
TERRES AGRICOLES
Bretelle d'accès à l'A28
Limite de propriété
Servitude de passage VINCI
Cédé n°2.00 HH
Verger existant conservé
Poste de garde
Sortie PL / VL
Entrée PL / VL
Cycles
Bureaux
Local de charge
Transfo
Local sprinkler
Local surpresseur
Réserve incendie 240 m3
Bâche SPK
Cellule 1 sdp : 5 620 m²
Cellule 2 sdp : 5 628 m²
Cellule 3 sdp : 5 628 m²
Cellule 4 sdp : 5 634 m²
Cellule 5.1 sdp : 1 293 m²
Cellule 5.2 sdp : 1 293 m²
Zone d'expédition sdp : 1 293 m²
Quai de charge
Local de charge
Ecran thermique EI 120
MUR REI 120 dépassant d'1.00m
Bande 40x150
±0.00 = 97.80 NGF
COUR CAMIONS
Aire de retournement
Aire de bécquillage
Accès pompiers
Accès VL
Accès PL
Clôture projetée
Limite de propriété - clôture à 2.00 m Ht
Limite de propriété - clôture à 3.00 m Ht
Limite de propriété - clôture à 2.00 m Ht
Limite de propriété - clôture à 2.00 m Ht
Limite de propriété - clôture à 2